Fonds Marianne

Publication: mardi 2 mai 2023 09:15

Le fonds Marianne a été créé à la suite de l'assassinat de Samuel Paty.

Mis en œuvre par le comité interministériel de prévention contre la délinquance et la radicalisation, il a été doté d'une somme de 2,5 millions d'euros.

Il avait pour objet de soutenir des actions menées par des associations visant à promouvoir, notamment dans les réseaux sociaux, la défense des valeurs républicaines et la lutte contre la radicalisation.

Or, plusieurs organes de presse ont mis en doute la réalité et la nature des actions censées être menées à ce titre par deux des dix-sept associations subventionnées.

Si tel était le cas, il serait profondément scandaleux que ces fonds d'État qui ont été mis en place en référence au drame que fut l'assassinat de Samuel Paty donnent lieu à des détournements.

C'est pourquoi j'ai – bien sûr ! – cosigné la proposition de résolution présentée par mon collègue Rachid Temal tendant à la mise en place d'une commission d'enquête sur la création, le fonctionnement, l'utilisation des fonds, les modalités de sélection des structures financées ainsi que le contrôle par son autorité de tutelle du fonds Marianne.

JPS

>> Lire :

- la proposition de résolution
- <u>l'exposé des motifs</u>

>> Voir la vidéo de la conférence de presse de Claude Reynal, président de la commission des finances du Sénat